

L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Contrôle et surveillance des travaux du projet de renforcement de système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs Phase III.

Date: 23 AOUT 2021

AMI N° 035 /21/SONEB/DG/PRMP/CCMP/DDPE

Référence PPMP : PI-DDPE-764607

INTITULE SOMMAIRE DES PRESTATIONS

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le quotidien béninois d'information "LE MATINAL" n° 6001 du 18/01/2021 et publié sur le site des marchés publics du Ministère de l'Economie et des Finances (SIGMAP).
2. La Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) a obtenu un financement du Budget National pour la mise en œuvre du projet de renforcement du système d'alimentation en eau potable de la ville d'Abomey-Calavi et ses environs Phase III et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la réalisation de la mission de contrôle et surveillance des travaux du projet.
3. Les prestations comprennent d'une façon générale:
 - Le contrôle technique des travaux ;
 - La surveillance technique des travaux ;
 - La gestion administrative et le contrôle financier des travaux ;
 - Le suivi de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

BON A LANCER

- De façon spécifique, le contrôle et la surveillance des travaux porteront sur :
- o la fourniture et la pose d'environ 27,5 km de conduites de transfert d'eau traitée en PEHD de diamètre compris entre 315 mm et 710 mm de la station de Zinvié vers le secteur de Togba-Ouèdo ;
 - o la fourniture d'équipements mécanique, électrique et hydraulique et

- construction d'un château de 1.000 m³ à Togba ;
- la fourniture et la pose d'environ 368 km de conduites en PVC, PN 10 et accessoires de diamètres variant entre 75 mm et 225 mm;
 - la mise en place ou extension d'un système de télégestion.
4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expériences, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages au maximum. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
5. Une liste des candidats (*au moins cinq (05) et au plus huit (08)*) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte. Lorsque plusieurs cabinets obtiendraient la même note, seul le candidat qui a obtenu le point le plus élevé au critère 3 : « **Qualification du candidat dans le domaine des prestations** », sera présélectionné.
6. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode *de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)*.

BON A LANCER

7. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

8. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critère	[Nom du Candidat N°]	Notation sur barème A, B, C, D ou Explications	Note pondérée pour le critère ¹
1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations		05 points par référence acquise dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu jusqu'à concurrence de 15 points (études et/ou contrôle).	15
2. Nombre d'années d'expériences		Au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine du contrôle et surveillance des travaux d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Le nombre de point sera attribué comme suit : - 10 ans et plus : 10 points - 5 à 9 ans : 5 points - moins de 5 ans : 0 point.	10
3. Qualifications du candidat dans le domaine des prestations		Expériences acquises dans des domaines similaires de prestations au cours des dix (10) dernières années (De 2011 à 2020) pour le compte d'une administration publique	30

¹ Les notes maximales ci-dessous sont données à titre d'exemple et devront être décidées au cas par cas par la sous-commission d'analyse des offres sur la base des sous-critères.

		<p>15 points par référence acquise dans le contrôle et la surveillance des travaux des projets d'alimentation en eau potable en milieu urbain jusqu'à concurrence de 30 points (joindre la documentation par référence dans des missions comparables justifiées par les copies simples des attestations de bonne fin et les copies simples des pages de garde et de signature des contrats y relatifs, etc.).</p>	
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>		<p>Cinq (05) points pour la description de l'organisation proposée par le Candidat pour le contrôle technique et financier des travaux.</p>	<p>05</p>
<p>5. Qualifications générales et le nombre de personnels professionnels</p>	<p>BON A LANCER</p>	<p>Disposer d'un personnel permanent composé d'au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Un (1) Ingénieur hydraulicien/génie rural ou AEP (BAC+5), chef de Mission, ayant des références dans le suivi des travaux similaires. Il doit avoir au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'alimentation en eau potable en milieu urbain dont huit (08) années dans la réalisation d'études et de contrôle de travaux. (08 points) ; o Ingénieur en Génie Civil (BAC+5), ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle générale dont cinq (05) ans dans le domaine de contrôle des travaux de construction des châteaux/réservoirs d'eau potable. Il doit avoir une bonne expérience en étude de conception d'ouvrages notamment en hydraulique tels que réservoirs et châteaux d'eau (04 points). o Un Ingénieur électromécanicien/électricien (BAC+5) ayant au moins sept (07) ans d'expériences professionnelles générales 	<p>25</p>

	<p>dont au moins cinq (05) ans dans la réalisation des études techniques et la mise en place des équipements électromécaniques, électriques et de télégestion des projets d'AEP (04 points) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Un spécialiste en environnement (BAC +5), pour le suivi environnementale et sociale du projet. Il aura au moins sept (07) ans d'expériences dans le suivi environnementale et sociale des projets d'AEP (03 points) ; ○ Un technicien supérieur en Génie civil (BAC+2) ayant des compétences dans le contrôle et la surveillance des travaux de génie civil des projets d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Il doit avoir au moins sept (07) ans d'expérience confirmé (02 points) ; 	
		<p style="text-align: center;">BON A LANCER</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un technicien supérieur en hydraulique ou du génie rural (BAC+2) ayant des compétences dans le contrôle et la surveillance des travaux de pose de conduite et d'installation des équipements hydrauliques des projets d'alimentation en eau potable en milieu urbain. Il doit avoir au moins sept (07) ans d'expérience confirmée (02 points) ; ○ Un technicien supérieur en Topographie (BAC+2). Il s'agit d'un technicien supérieur en topographie, ayant au moins sept (07) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des prestations similaires des projets d'AEP (02 points). 	

6. Capacité économique et financière	[Information fournie par le candidat]	<p>Les preuves montrant que le cabinet/firme dispose d'une solide capacité économique et financière :</p> <p>Chiffre d'affaires minimum 1,5 milliards FCFA (Chiffre d'affaires moyen des années 2020, 2019 et 2018) ;</p> <p>Ratio actuel (actifs courants / passifs courants) minimum 1,1 (moyenne des années 2020, 2019 et 2018)</p>	10
Note Globale :			100

BON A LANCER

9. La note minimale requise pour être présélectionné **est de 70 points et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieure à huit (08).**
10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures à l'adresse ci-après :

Société Nationale des Eaux du Bénin
Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (bureau 112 Bis)
92 av, du Pape Jean-Paul II
01 BP 216 RP
Tél : (+229) 21 31 62 58 / (+229) 21 31 22 72
Fax : (+229) 21 31 11 08
Cotonou, BENIN

BON A LANCER

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser le cas échéant le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique numérisée en PDF sur clé USB, au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) sis à Akpakpa à côté du Ministère de la Santé au plus tard le 2021. Les candidatures qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.
12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.
- Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05)¹ jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision *de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique/du premier responsable de la structure déconcentrée* doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou le

23 AOÛT 2021

BON A LANCER

Pour l'autorité contractante,



Hugues MEHOU

Personne responsable des marchés publics de la SONEB

¹ Choisir 5 jours pour les marchés relevant des seuils de passation et 2 jours pour les sollicitations de prix

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

.....[Insérer Nom du Candidat]

.....[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour ...[indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le[Indiquer Nom de l'Autorité
Contractante/structure déconcentrée]

Monsieur le ...[Indiquer Nom de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la ...[indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1)
- 2)
- 3)
- 4)
- 5)
- 6)
- 7)

BON A LANCER

Veillez agréer, Monsieur le ...[Indiquer le Nom du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)